



DRRH/22-944-151 du 03/10/2022

GROUPE ACADEMIQUE DES REFERENTS MEDIATION - OUVERTURE DU GROUPE A DE NOUVEAUX REFERENTS

Référence : La feuille de route RH de l'académie d'Aix-Marseille - <https://www.ac-aix-marseille.fr/la-feuille-de-route-rh-de-l-academie-d-aix-marseille-122540>

Destinataires : Tous les agents

Dossier suivi par : DRRH - Tel: 04 42 91 70 50 - Mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Le contexte

Entamé à l'automne 2019, le chantier de la transformation RH a commencé avec le déploiement de la RH de proximité en académie.

Dans ce cadre-là, en 2021, a été lancé un plan d'actions dans les territoires pour mieux informer, mieux écouter, mieux orienter et mieux répondre aux personnels.

Le plan d'actions académique s'est matérialisé par une feuille de route RH autour de 3 axes : reconnaissance, coopération et ouverture.

Une des actions proposées au titre de l'ouverture est la possibilité de missionner des référents formés aux grands principes de la médiation : confidentialité, neutralité, impartialité.

Afin de répondre aux sollicitations, la DRRH souhaite ouvrir le groupe à 5 nouveaux référents.

Le groupe des référents médiation

Les référents médiation interviennent en binôme, à l'initiative de la Direction des Relations et des Ressources Humaines (DRRH), en lien avec le supérieur hiérarchique, en cas de conflit interpersonnel, l'objectif étant de retrouver une situation de travail apaisée.

A ce jour, le groupe est composé de 15 référents. C'est un groupe pluri catégoriel saisi par la DRRH. Son fonctionnement est régi par une Charte (voir annexe1).

Il se réunit une fois par mois en visio-conférence le mercredi après-midi. Trois temps de formation sont programmés dans l'année, en présentiel, sur une journée, animée par un organisme extérieur spécialiste de la médiation, de la prévention et du traitement des conflits au travail. La formation est notamment axée sur le positionnement de tiers neutre et la méthodologie.

Une quinzaine de médiations sont conduites par an, mobilisant ainsi chaque référent sur deux/trois médiations.

La participation au groupe et la conduite des médiations se font en plus du temps de travail.

Pour faire acte de candidature

Quel que soit votre profil (enseignant, hors enseignants), si la démarche de médiation vous intéresse, vous pouvez faire acte de candidature, d'ici le **lundi 17 octobre**, en joignant un CV et une lettre de motivation, sous couvert de votre supérieur hiérarchique, à : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Une expérience dans le domaine de la médiation et/ou une formation à la communication non violente seront appréciées.

Les candidats, dont le dossier aura été retenu, seront reçus par la Direction des Relations et Ressources Humaines.

Pour tout renseignement, merci d'écrire à : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

CHARTRE DES REFERENTS MEDIATION

DANS L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

PREAMBULE

La médiation est proposée dans l'Académie d'Aix-Marseille depuis la rentrée 2018 dans le cadre d'une expérimentation menée par le ministère de l'éducation nationale.

Il s'agit d'un dispositif proposé à des personnes qui rencontrent des difficultés relationnelles, qui sont en conflit.

La Charte définit la mise en place de la médiation par les référents médiation dans le cadre de la prévention des conflits inter personnels dans l'académie d'Aix Marseille.
La Charte est le garant de l'éthique et de la déontologie des participants de ce dispositif.

Le dispositif est porté par la DRRH.

Le groupe de référents médiation, inter catégoriel, est formé à la médiation de façon continue.

Un bilan est élaboré en fin d'année.

Qu'est-ce qu'une médiation ?

La médiation est un processus coopératif qui vise à prévenir ou à réguler les conflits relationnels entre personnels par l'intermédiaire d'un tiers appelé référent médiation.

Son rôle est de permettre aux personnels de dénouer les tensions, d'aider à rechercher des réponses constructives, voire des solutions et de recréer du lien.

La médiation, ce n'est pas :

- Arbitrer des conflits,
- S'immiscer dans la vie intime des personnels,
- Se substituer aux personnels d'encadrement ou aux acteurs de la prévention.

Quels sont les principes de la médiation ?

Pour les référents médiation

- Impartialité et neutralité,
- Indépendance (liberté aux référents médiation d'accepter la mission),
- Écoute sans jugement,
- Confidentialité (les échanges ne sont pas préjudiciable pour qui que ce soit).

Pour les acteurs

- Volontariat et libre adhésion,
- Confidentialité,
- Responsabilité.

Comment se prépare et se déroule une médiation ?

La préparation de la médiation

- 1^{er} temps : le binôme examine avec chaque personne si les conditions de la médiation sont réunies,
- 2^{ème} temps : si les conditions sont réunies, le binôme assure la médiation.

Les étapes de la médiation

- Accueil et définition du cadre de la médiation aux médiés,
- Exposé des différentes versions de la situation conflictuelle et reformulation par les référents médiation,
- Reconnaissance mutuelle des préoccupations, des émotions, des besoins et des valeurs de chacun,
- Recherche de solutions en s'appuyant sur les besoins et les points communs de chacune des personnes ou « médiés »,
- Engagement à signer une note de fin de médiation commune à destination du mandant (la DRRH...) et des personnes choisies par les médiés.
Les médiés acceptent ensemble les éléments qui peuvent être déconfidentiés et l'organisation éventuelle d'un suivi.